



Banque de Savoie

REGLEMENT DE L'ACTION PARRAINAGE

Article 1. Organisation

La Banque de Savoie, société anonyme au capital de 6 852 528 euros dont le siège social est situé 6 Boulevard du Théâtre à 73000 Chambéry organise du 1^{er} février au 31 octobre 2010 une opération de parrainage.

Le jeu est gratuit sans obligation d'achat.

Article 2. Bulletins de jeu et Participants

A chaque nouvelle entrée en relation, validée, avec un prospect recommandé par un client apporteur, un bulletin sera édité au nom de ce dernier et remis dans une urne. Ces clients participeront donc au tirage au sort, à l'exclusion du Personnel de la Banque de Savoie et des mineurs.

Article 3. Dotation

Chaque bulletin remis dans l'urne donnera une chance au client apporteur de gagner un des lots mis en jeu :

- 1^{er} prix :
Un voyage pour 2 personnes vers une destination de son choix d'une valeur de 2.000 €, valable un an, à utiliser entre le 1^{er} décembre 2010 et le 30 novembre 2011.
- 2^{ème} prix :
Un week-end «Relais & Châteaux » pour 2 personnes d'une valeur de 957€ *, valable 2 ans, à utiliser entre le 1^{er} décembre 2010 et le 30 novembre 2012.
- 3^{ème} prix :
Un week-end «Relais & Châteaux » pour 2 personnes d'une valeur de 780€*, valable 2 ans, à utiliser entre le 1^{er} décembre 2010 et le 30 novembre 2012.
- 4^{ème} et 5^{ème} prix :
Un week-end SPA «Relais & Châteaux » pour 2 personnes d'une valeur de 538€*, valable 2 ans, à utiliser entre le 1^{er} décembre 2010 et le 30 novembre 2012.

* Tarifs en vigueur au 15.01.2010, susceptibles d'évoluer d'ici au 18.11. 2010, date du tirage au sort.

Banque de Savoie

Société Anonyme au capital de 6 852 528 euros - SIREN 745 520 411 RCS Chambéry

Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07.019.393

Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances

Siège social : 6, boulevard du Théâtre – BP 30109 – 73001 Chambéry Cedex

Tél. : 04 79 33 93 10 - Fax : 04 79 33 94 83 - www.banque-de-savoie.com



Banque de Savoie

Article 4. Attribution des lots

Le jeudi 18 novembre 2010, un tirage au sort parmi tous les bulletins déposés dans l'urne désignera le ou les gagnants du jeu.

Article 5. Remise des lots

Le gagnant de chaque lot sera avisé individuellement par courrier recommandé dans les 8 jours qui suivront le tirage au sort. La liste des gagnants sera tenue à la disposition de tous les participants, dans les agences Banque de Savoie.

Les lots non réclamés dans les trois mois de l'envoi du courrier recommandé seront réattribués par tirage au sort sous contrôle d'huissier.

Article 6. Engagement du ou des gagnants

- Accuser réception de la lettre les avisant du lot gagné dans les trois mois de sa réception (présumée 48 heures après expédition). Faute de quoi, ils acceptent que leur lot soit remis en jeu à défaut de cet accusé de réception.
- Accepter le lot tel qu'il est proposé, sans possibilité d'échange ni de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit.
- Accepter que leurs noms, prénoms et photos soient affichés dans les agences de la Banque de Savoie dans le cadre de toute information diffusée de la presse locale, sauf abandon du lot gagné qui serait alors remis en jeu.
- Accepter d'honorer de leur présence l'éventuelle manifestation de remise de leur prix.

Article 7. Exclusion d'un participant

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce jeu.

Article 8. Stipulations spéciales

Le seul fait de participer à cette opération implique ipso facto l'acceptation sans réserve du présent règlement déposé à la SCP SANNINO – MOTTAY – BARTET, Huissiers de Justice Associés, sis 1, place de la Libération – BP 206 – 73002 Chambéry cedex. Un exemplaire du présent règlement sera remis gracieusement à toute personne qui en formulerait la demande auprès de l'une des agences de la Banque de Savoie. Tous les cas non prévus seraient tranchés souverainement par la Direction Générale de la Banque

Banque de Savoie

Société Anonyme au capital de 6 852 528 euros - SIREN 745 520 411 RCS Chambéry

Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07.019.393

Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances



Banque de Savoie

de Savoie, organisatrice de l'opération. Celle-ci se réserve, en outre, le droit d'interrompre, voire d'annuler purement et simplement le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Et ce, sans que les participants puissent prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Article 9. Fichiers

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, chaque participant a le droit d'accès, de rectification et de suppression sur les informations le concernant sur simple demande en écrivant à la Banque de Savoie.

En outre, la Banque de Savoie se réserve le droit de diffuser le fichier constitué à partir de cette opération de recommandation à toute entité de la Banque de Savoie, à l'exclusion de toute autre entreprise privée ou publique, même à titre gratuit.

Article 10. Limitation de responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, proroger ou annuler le présent concours.

Article 11. Annulation

La société organisatrice ne saurait être responsable au cas où le jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

Article 12. Acceptation des conditions de participation

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple de son règlement.

Article 13. Contestation

Toute contestation concernant le présent jeu ou toute réclamation ne sera prise en considération que dans le délai de deux mois à partir de la date de clôture du jeu.

Article 14. Règlement déposé

Le présent règlement est déposé à la SCP SANNINO – MOTTAY - BARTET Huissiers de Justice, immeuble le Liberty, 1 Place de la Libération, 73000 CHAMBERY.

Règlement disponible à la Banque de Savoie, 6 Boulevard du Théâtre, 73000 CHAMBERY.

Banque de Savoie

Société Anonyme au capital de 6 852 528 euros - SIREN 745 520 411 RCS Chambéry

Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07.019.393

Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances